

Loi Châtel : mise en application

Numéros Surtaxés : la Conformité

PARIS, le 2 juin 2008 - - - La loi Châtel du 3 janvier 2008 est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 et avec elle, deux dispositions majeures relatives aux numéros de téléphones surtaxés pour les fournisseurs de services de communications électroniques et les entreprises de vente à distance.

Les fournisseurs de services de communication électronique doivent désormais garantir la gratuité du temps d'attente du consommateur lorsque celui-ci appelle le service d'assistance dit 'hotline'. La gratuité s'impose tant que le consommateur n'a pas été mis en relation avec un interlocuteur prenant en charge le traitement effectif de sa demande.

Les entreprises de vente à distance doivent, quant à elles, offrir à leurs consommateurs un numéro de services non surtaxé. Le consommateur ne doit supporter aucun coût supplémentaire au coût d'un appel national pour suivre l'exécution de sa commande, exercer son droit de rétractation ou faire jouer sa garantie.

En cas de non-conformité, les entreprises encourent une peine d'amende de € 7.500- et, en cas de récidive, de € 15.000-

Les autorités devraient se montrer vigilantes quant à l'application de ces dispositions. Il convient donc d'être en conformité sans délai en mettant en place un numéro au prix d'un appel vers un poste fixe en France métropolitaine.

N'hésitez pas à contacter Fabrice PERBOST [Associé au sein du Département Technologies/ Propriété Intellectuelle/ Commercial/ Media] à l'adresse suivante : fperbost@kahnlaw.com

A PROPOS DU CABINET KAHN & ASSOCIÉS:

Fondé en 1988, le cabinet KAHN & ASSOCIÉS, 8 associés et près de 50 personnes, est devenu un acteur incontournable dans l'accompagnement, le conseil, l'assistance aux entreprises et dirigeants d'entreprises à forte croissance, pour la plupart dans les secteurs de la technologie, du Web, des télécoms, des media, des sciences de la vie et des énergies renouvelables, et aux investisseurs de ces secteurs.

Cabinet français indépendant à forte vocation internationale, KAHN & ASSOCIÉS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, permettant d'accompagner ses clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires.

Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants : les opérations de M&A, capital investissement, bourse, droit des sociétés, droit des technologies, droit commercial, droit de la propriété intellectuelle, droit du travail, contentieux et arbitrage, droit fiscal et droit immobilier.

Ses clients sont pour partie des sociétés multinationales (et leurs filiales françaises) principalement situées aux Etats-Unis mais aussi dans d'autres pays d'Europe et en Israël, et pour partie des sociétés françaises allant de la société en création à la société cotée.

www.kahnlaw.com

CONTACTS PRESSE :

GASPARD PUBLIC RELATIONS

Philippe GASPARD & Nicolas CELIC
nicolas@gaspard-pr.com - 01 45 15 14 40

KAHN & ASSOCIÉS

Anne- Sophie PEYNE
01 45 01 45 01 - aspeyne@kahnlaw.com

KAHN & ASSOCIÉS :

PARIS : 51, rue Dumont d'Urville - F-75116 PARIS -- TEL. : 01 45 01 45 01 - FAX : 01 45 01 45 00
SOPHIA ANTIPOLIS : Arche des Dolines - 7, rue Soutrane - F-06560 SOPHIA ANTIPOLIS - Tel. : 04 92 94 04
EMAIL : contact@kahnlaw.com